



APPEL A PROJETS

TRANSITION ECOLOGIQUE - « MOBILITE URBAINE DECARBONEE »

CAHIER DES CHARGES

1. Présentation de la Fondation Groupe RATP

1.1 Le groupe RATP

Leader historique du transport de voyageurs, pionnier des automatismes et aujourd'hui explorateur privilégié des nouvelles mobilités, le groupe RATP met ses multiples expertises au service d'une mobilité urbaine qui conjugue exigence et souplesse. Grâce à son approche intégrée, à sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne du transport, associée à des services et des infrastructures innovants, le groupe RATP conçoit avec les territoires des solutions sur mesure, au service des voyageurs et des habitants, pour des villes durables et plus agréables à vivre.

Avec 16 millions de voyages chaque jour dans le monde, le groupe RATP qui est implanté dans 14 pays et sur 4 continents compte parmi les leaders mondiaux de la mobilité urbaine. Il a développé une expertise historique unique d'opérateur multimodal et s'appuie sur 6 expertises pour bâtir la ville de demain : mobilités, services urbains, gestion des infrastructures, ingénierie, sûreté et mécénat.

La politique RSE du Groupe s'organise autour de trois orientations :

- ✓ Être un acteur majeur de la mobilité et de la ville durable
- ✓ Réduire son empreinte environnementale
- ✓ Affirmer sa responsabilité sociale et sociétale

Pour plus d'informations sur le groupe RATP : www.ratpgroup.com

1.2 La Fondation Groupe RATP

▪ Une Fondation d'entreprise

L'action de la Fondation d'entreprise est limitée à des opérations de mécénat, sans recherche de contreparties immédiates, mais à visée plus longue, considérant l'œuvre d'intérêt général comme la finalité de chaque action.

Le mécénat est défini comme « un soutien matériel ou financier apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général ».

La Fondation Groupe RATP agit en soutenant des structures d'intérêt général dans les territoires. Elle fait confiance aux acteurs locaux, qui identifient les enjeux les plus prégnants et apportent les réponses appropriées.

Elle noue des partenariats, soit directement avec des associations implantées localement, soit avec des institutions emblématiques relayées par des acteurs locaux.

▪ **Une Fondation inscrite dans la politique du Groupe RATP**

Animée par une mission d'intérêt général, la Fondation Groupe RATP s'inscrit dans la politique RSE du Groupe qui vise notamment à contribuer à la vitalité économique et à la solidarité dans les territoires où il opère.

Ainsi, depuis plus de 25 ans, la Fondation accompagne le Groupe dans son ancrage territorial. Elle s'attache à développer des liens avec les territoires où le Groupe est implanté, en Ile-de-France, en France et à l'international, en soutenant des projets locaux d'intérêt général pour contribuer à lutter contre l'exclusion, promouvoir la mixité sociale et encourager les initiatives responsables et durables.

Elle a également pour vocation de mettre en valeur le sens de l'engagement des 69 000 collaborateurs du Groupe. Elle leur propose de contribuer au fonctionnement de la Fondation, de participer à des missions de bénévolat et elle soutient les projets associatifs dans lesquels ils sont impliqués.

A travers ses actions, la fondation s'inscrit pleinement dans les valeurs du Groupe, telles que l'humain, le respect, l'ouverture ainsi que l'attachement à l'intérêt général, et également dans la raison d'être du Groupe « *S'engager chaque jour pour une meilleure qualité de ville* ».

▪ **Les quatre axes d'intervention de la Fondation**

La Fondation Groupe RATP doit mener des actions conformes à son objet tel que fixé dans ses statuts, en respectant les critères relatifs à une œuvre d'intérêt général. Et les actions de la Fondation doivent être menées dans un but non lucratif, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent servir à enrichir la Fondation et/ou ses membres. Ainsi, elle soutient des structures qui œuvrent dans les domaines de l'accès à l'Éducation, à l'Emploi et à la Culture ainsi que dans la Transition Ecologique.

Les champs d'actions détaillés de la Fondation sont les suivants :

- ✓ Promouvoir la réussite de tous dans l'enseignement scolaire et supérieur : le programme d'accès à l'éducation s'articule autour de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'avec une diversité de structures d'intérêt général. Le point commun des initiatives soutenues : favoriser la réussite des jeunes quels que soient leur origine et leur parcours.
- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi de publics éloignés : pour le programme d'accès à l'emploi, la Fondation encourage des projets innovants, ancrés dans les territoires, qui accompagnent les personnes en difficulté vers l'insertion et l'emploi. Plus largement, son soutien aux associations contribue à resserrer le lien social.

- ✓ Soutenir l'accès à la culture pour tous : le programme d'accès à la culture concerne à la fois des initiatives en faveur des personnes en retrait de la vie culturelle conduites par des institutions reconnues et des actions pédagogiques culturelles menées par des associations au plus près du terrain.
- ✓ Encourager les pratiques écoresponsables et agir pour la planète : le programme Transition écologique répond aux enjeux environnementaux de notre siècle. L'objectif est d'encourager des comportements plus responsables et durables, dans les domaines du climat, de l'agriculture urbaine, des mobilités durables et de l'économie circulaire.

Une attention particulière est portée aux projets qui font preuve d'innovation, qui intègrent les enjeux de transformation digitale et/ou qui favorisent l'égalité femmes-hommes.

Dans son programme 2021, la Fondation Groupe RATP a accompagné 81 projets, auxquels elle a attribué près de 1 M€ de subvention. Parallèlement, 19 structures ont bénéficié d'un soutien extra-financier par la mise à disposition de supports d'affichage mettant en avant leurs projets auprès des voyageurs.

Pour plus d'informations sur la Fondation Groupe RATP : www.fondationgrouperatp.fr

2. L'appel à projets « Mobilité urbaine décarbonée »

2.1. L'objet de l'appel à projets

Présent au cœur des villes, le Groupe met tout en œuvre pour limiter son empreinte environnementale et être acteur de la transition écologique. Il explore des solutions nouvelles pour économiser l'énergie, préserver les ressources, soutenir l'économie circulaire et lutter contre le changement climatique.

Il noue des relations étroites avec toutes ses parties prenantes pour renforcer sa contribution sociale, économique et environnementale à la ville de demain.

Expert en transport collectif, le Groupe accompagne les villes dans leur lutte contre la congestion automobile et la pollution atmosphérique et dans leur volonté d'offrir à la population des solutions de mobilités efficaces et accessibles.

Il enrichit et diversifie ses solutions de transport avec des services complémentaires pour une meilleure continuité de déplacement « porte-à-porte » et intègre la dimension d'écomobilité (marche, vélo, modes partagés...) dans ses projets de développement.

Faisant écho à l'ensemble des engagements RSE du Groupe RATP pour la ville durable, la Fondation Groupe RATP a donc élargi son action depuis 2018 pour soutenir les acteurs de l'intérêt général agissant en faveur de la transition écologique.

Plus récemment, 2 priorités ont été définies pour le programme Transition écologique :

- ✓ Accompagner les changements de comportements dans les domaines de la mobilité durable et de l'économie circulaire
- ✓ Accompagner les changements du cadre de vie dans les domaines du climat et de l'agriculture urbaine

Pour cet appel à projets, la Fondation a retenu le champ de la mobilité durable et plus précisément, la thématique suivante : « Promouvoir une mobilité urbaine décarbonée ».

Elle vise ainsi à apporter son soutien à des acteurs de proximité ayant des projets matures ou innovants, ancrés sur les territoires.

A travers cet appel à projets, la Fondation Groupe RATP cherche à soutenir des initiatives d'intérêt général visant à accompagner les changements de comportements et les nouvelles pratiques, en termes d'usage, d'inclusion, d'économie circulaire, appliqués notamment aux mobilités actives et favorisant la complémentarité avec les transports publics.

Les initiatives devront mettre en valeur l'utilité sociale et environnementale pour les bénéficiaires et le développement des territoires.

En tant que « phase pilote », cette première édition concernera **uniquement des projets déployés en Ile-de-France et, conformément à son mode de fonctionnement habituel, sur des territoires où opèrent la RATP ou des filiales du groupe RATP.**

Elle permettra à la Fondation de tirer des enseignements qui seront mis à profit pour organiser de futurs appels à projets sur un périmètre géographique élargi et d'autres thématiques du champ de mécénat de la Fondation.

2.2 Les dotations

Il est prévu de désigner 3 projets lauréats qui se verront attribuer respectivement les dons numéraires suivants : 20 000 €, 15 000 € et 10 000 €.

En outre, la Fondation pourra apporter un soutien extra-financier aux projets soutenus sur 2 volets :

- ✓ Une mise en relation avec un écosystème d'experts du Groupe RATP à même de constituer des ressources pour les projets envisagés.
- ✓ Une mise en visibilité des projets retenus permettant de valoriser les solutions, les innovations sociales et environnementales présentées.

2.3 Le processus de sélection

Le calendrier :

- ✓ **Du 10 mai au 1 juillet** : dépôt des dossiers de candidature
- ✓ **Du 2 juillet au 10 septembre** : instruction des dossiers par l'équipe de la Fondation.
Au cours de cette période, le porteur de projet sera susceptible d'être sollicité pour expliciter une ou plusieurs dimensions de son projet.
- ✓ **16 septembre après-midi** : comité de sélection, avec la participation des associations présélectionnées (15 minutes en présentiel à Paris). Si votre projet est présélectionné, vous serez informé au plus tard le 9 septembre de votre horaire de passage en comité.

- ✓ **Entre fin Septembre et début Octobre** : cérémonie de remise des prix de l'appel à projets (à la Maison de la RATP à Paris).

- **Le comité de sélection**

Le comité de sélection sera composé de personnalités qualifiées issues du groupe RATP et de la société civile.

- **Les critères de sélection**

Les dossiers seront appréciés au regard d'une liste de critères, organisés en 5 catégories :

- ✓ **L'éligibilité du projet** : complétude du dossier, caractère d'intérêt général du projet, respect des thématiques, etc.
- ✓ **L'utilité sociale et environnementale du projet** : apport de solution face à une problématique sociale et / ou environnementale, adéquation de la réponse face au besoin identifié, impacts attendus du projet, etc.
- ✓ **L'ancrage territorial** : partenariat avec les parties-prenantes locales, prise en compte des contextes locaux, développement du territoire et impact sur les habitants, etc.
- ✓ **La solidité opérationnelle du projet** : clarté des objectifs et de résultats attendus, mise en œuvre du projet et ressources mobilisées, partenaires éventuels, etc.
- ✓ **La solidité financière du projet** : budget clair et réaliste, diversification des ressources, financements déjà obtenus, etc.
- ✓ **Des critères complémentaires seront appréciés** dans le cadre de cet appel à projets : les projets favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes seront particulièrement appréciés. De même, à l'ère du digital, les projets à dimension numérique au service d'un plus grand impact social seront également particulièrement valorisés.

2.4 Les modalités pour candidater

Le dépôt de dossier se fait exclusivement par voie numérique. La plateforme web Selecteev <http://appel-projets-mobilites-durables-fondation-groupe-ratp.selecteev.io> a été spécifiquement identifiée à cet effet. Elle vous permet de présenter votre projet et de déposer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Le dépôt des dossiers de candidature est possible entre le 10 mai et le 1^{er} juillet 2022. Au-delà de cette date, l'accès à la plateforme sera fermé et aucun dossier supplémentaire ne pourra être instruit.

A partir du 17 mai, pour toute question concernant l'éligibilité de votre projet, l'équipe de la Fondation est à votre écoute. Vous pourrez contacter Valérie Bonvel à l'adresse électronique suivante : valerie.bonvel@ratp.fr.

Pour une réponse immédiate aux questions les plus fréquentes, nous avons créé une Foire aux Questions consultable ici : [Foire aux questions](#)

Enfin, veuillez noter qu'aucun dossier papier ou présenté en dehors de la plateforme web Selecteev ne pourra être traité. Il ne sera pas ouvert et sera automatiquement classé « sans suite ». Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

L'ensemble des pièces justificatives listées ci-dessous seront à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature. Elles seront à déposer sur la plateforme Selecteev à la fin de votre candidature (un espace est réservé à cet effet).

- ✓ Statuts de votre structure
- ✓ Publication au Journal Officiel de la création de l'association
- ✓ Liste des membres du Conseil d'Administration de votre structure (ou de l'instance équivalente)
- ✓ Dernier rapport d'activité approuvé (ou rapport moral)
- ✓ Comptes approuvés du dernier exercice clos (ou rapport financier)
- ✓ Budget prévisionnel de l'association
- ✓ Budget prévisionnel du projet présenté précisant les diverses sources de financement
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ✓ 1 photo de votre projet

2.5 Quatre questions pour vérifier l'éligibilité de votre projet

- La structure porteuse du projet est-elle une association ?
- L'association porteuse du projet est-elle d'intérêt général^[1] ?
- Le projet se déroule-t-il sur un territoire d'activités du Groupe RATP en Ile-de-France ?
- Votre projet s'inscrit-il dans l'axe « Promouvoir une mobilité urbaine décarbonée » ?

Si votre candidature permet de cocher par l'affirmative les 4 questions énoncées ci-dessus, votre projet est éligible à cet appel à projets.

^[1] **Critères de l'intérêt général : Gestion désintéressée et non lucrative** (n'a pas vocation à dégager des bénéfices et à les partager, **ne s'adressant pas à un cercle restreint de personne** (aucune condition d'appartenance à un groupe de personne pour bénéficier des actions de l'association, la demande d'une adhésion n'est pas une condition d'appartenance) et menant **une activité considérée comme d'utilité sociale**, plus particulièrement dans le domaine des « Mobilités Durables », axe de l'appel à projets 2022 de la Fondation groupe RATP.

Votre structure doit être en capacité d'émettre un reçu fiscal.